

**Mairie de SAINT ORENS POUY PETIT**  
**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 29 septembre 2022**

Nombre de membres en exercice : 08  
Nombre de présents : 06  
Nombre de votants : 06  
Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du château, sous la présidence de M.MESTE Michel, Maire.

Présents : MM. MESTE Michel, Maire, ROSA Yannick, PETI-JEAN Patrice, RICHON Michel, BARATS Thierry, Mme BARATS Estelle

Absent excusé: Mr DAL SANTO Franck

Absents : M MINGUANT Erwan

Secrétaire de séance : Mme BARATS Estelle

Séance ouverte à 21h05

21h07 Arrivée de Mrs NOSELLA Bernard, FORTIER Franck et FAURIE Alain qui déposent leur démission et quittent la salle du conseil

1- Lecture du compte-rendu du 30 juin 2022  
Accord à l'unanimité du conseil municipal

2- Délibération Devis travaux du SDEG (éclairage tennis et peinture de mâts de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente les devis établis par le SDEG pour les travaux suivants :  
Mise en conformité de l'éclairage du tennis :

Montant TTC : 2 097,71 € TTC  
Subvention du SDEG 30 % du HT : 524, 43 €  
Reste à charge : 1 573,28 euros

Remise en peinture de 17 mâts d'éclairage public :

Montant TTC : 6 570,34 €  
Subvention du SDEG 30 % : 1 971,10  
Reste à charge : 4 599,24 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

3- Délibération Modification des statuts du SDEG

Les assemblées délibérantes sont appelées à se prononcer sur le projet de modification des statuts du SDEG. Lecture est faite par Monsieur le Maire des articles concernés par cette modification.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

4- Eclairage public

Afin de faire des économies d'énergie, il est possible soit de prévoir une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin ou une diminution de la puissance de 50 à 80 % des éclairages LED.

Pour une question de sécurité, il est envisagé de baisser l'intensité de l'éclairage. Un devis sera établi pour le remplacement des ampoules sodium par des LED.

5- Délibération Devis plomberie ancienne forge

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise NETO pour l'installation de plomberie dans l'ancienne forge qui s'élève à 948 euros TTC.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

- 6- Délibération Devis chemin du cimetière de Pouy Petit  
Monsieur le Maire présente les deux devis qui ont été établis pour la réfection du chemin du cimetière de Pouy Petit.  
Entreprise TENAREZE TP : 5 199 € TTC qui ne prévoit que le nettoyage du chemin d'accès et l'empierrement du parking  
Entreprise MINGUANT : 6 360 € TTC qui prévoit le nettoyage du chemin d'accès avec empierrement et l'empierrement du parking.  
Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise MINGUANT.  
Accord à l'unanimité du conseil municipal
- 7- Délibération Devis assainissement village  
Monsieur le Maire présente les deux devis établis pour le curage et le nettoyage du réseau d'assainissement du village :  
Entreprise LABOUP : 2 280 € TTC  
Entreprise DUFFOUR : 3 384 € TTC  
Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise LABOUP.  
Accord à l'unanimité du conseil municipal
- 8- Délibération Devis Laumailé  
Monsieur le Maire présente le devis établi par la Sté Laumailé pour la mise en conformité électrique de l'horloge de l'église qui s'élève à 2 028.54 € TTC.  
Accord à l'unanimité du conseil municipal
- 9- Participation financière à la protection santé des agents communaux  
La MNT a été retenue suite à l'appel d'offres lancé par le CDG 32 pour la mise en place d'une protection santé des agents communaux. Les collectivités adhérentes à la convention sont priées de se prononcer sur le montant de la participation financière envisagée.  
Le conseil municipal fixera le montant alloué par agent après la réunion d'information organisée par le CDG32.

Questions diverses :

- Mr PETI-JEAN signale un problème d'eaux usées à la maison de Mr Broca qui se rejettent dans une nappe d'eau souterraine située sous les maisons de Mrs Frances et BOURBON.  
Par ailleurs, les modifications que Mr Capdeville a apportées à sa toiture interpellent les élus.
- Le calvaire de Pouy petit est tombé. Mr Rosa se propose de refaire la croix. Un devis pour la réfection de la statue sera demandé.
- Mur de soutènement de Pouy petit : le bureau de contrôle mandaté par le CEREMA dans le cadre du Plan National Ponts passera lundi 03 octobre pour établir un diagnostic de l'ouvrage.
- Mr Rosa va construire un nouveau panneau d'affichage pour la commune.
- Le compromis pour la vente du lot n°7 au lotissement va être signé mardi 11 octobre.
- Le Président de la communauté de communes accompagné de son DGS viendra présenter le rapport d'activités 2021 de la CCT au conseil municipal.
- Le PLUI sera révisé en 2023 par enquête publique.
- Adressage : le recensement des besoins en fournitures de plaques et de mâts a été effectué. Trois entreprises vont être contactées pour un chiffrage.
- Les travaux de la fibre ont commencé.
- Une corvée de nettoyage de l'ancienne forge va être organisée avec les conseillers et l'employé communal afin de finir l'aménagement.